

TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU PARTICULIER : ASPECTS JURIDIQUES

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Appréhender les règles fondamentales du droit des régimes matrimoniaux et du droit des successions
Connaître les techniques juridiques de transmission d'un patrimoine immobilier

Pré requis

Aucun

Public

Tous professionnels de l'immobilier susceptibles de conseiller ses clients sur la transmission de ses biens immobiliers

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés
Etude de cas et simulations
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

Panorama législatif
Pourquoi est-il judicieux d'anticiper une succession ?

2. LE CELIBATAIRE : REGLES DE CAPACITE JURIDIQUE ET INCAPACITES

Le mineur
Le majeur frappé d'incapacité

3. LE COUPLE NON MARIE

Le couple hors mariage
L'union libre et l'indivision
Les partenaires soumis à un PACS

4. LE COUPLE MARIE : LE CHOIX DU REGIME MATRIMONIAL ET SON INCIDENCE SUR LA SUCCESSION

Le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts
Le régime de la séparation de biens
Le régime de la communauté universelle et les avantages matrimoniaux
Le régime de la participation aux acquêts

5. LA TRANSMISSION NON ANTICIPEE DU PATRIMOINE

Présentation d'une dévolution légale en l'absence de conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales)

- Les ordres

- Le droit de retour légal des parents

Présentation d'une dévolution légale en présence d'un conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales)

- Les droits du conjoint survivant sur la succession

- L'incidence d'une donation entre époux

- Le droit de retour légal des frères et sœurs

6. LA TRANSMISSION ANTICIPEE DU PATRIMOINE

Transmettre de son vivant avec effet immédiat

- Les donations entre vifs

- Les donations à titre de partage anticipé

- Les clauses usuelles

- Le démembrement de propriété

Transmettre de son vivant avec effet au décès

- Les testaments et les legs

- Les donations entre époux

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant